



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 25/06/13

Reçu en Préfecture le : 28/06/13
CERTIFIÉ EXACT,

**Séance du lundi 24 juin 2013
D - 2013/350**

Aujourd'hui 24 juin 2013, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Présidence de Mr Hugues Martin de 15h45 à 16h45-Mr le Maire quitte la séance de 16h10 à 16h45.

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Sylvie CAZES, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Mme Laetitia JARTY ROY, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,
M. Dominique DUCASSOU (présent jusqu'à 17h00)

Excusés :

Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Alain DUPOUY, Monsieur Maxime SIBE, Madame Chafika SAILOUD, Madame Paola PLANTIER, Madame Béatrice DESAIGUES

Convention entre la Ville de Bordeaux et le CROUS de Bordeaux Aquitaine.

Monsieur Jean-Louis DAVID, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux a engagé dans le cadre de son Agenda 21, des actions préventives et de sensibilisation afin de préserver l'environnement. La mise en place progressive du tri sélectif participe pleinement à cette démarche environnementale. Bordeaux devient une Ville de plus en plus attractive, l'augmentation du nombre d'habitants et le renouvellement régulier d'une partie de la population, dont les étudiants, nécessitent une sensibilisation régulière sur les enjeux de cette thématique et les règles en vigueur sur la Communauté Urbaine de Bordeaux.

C'est pourquoi il vous est proposé de conventionner avec le CROUS Bordeaux Aquitaine pour que les Ambassadeurs du Tri puissent intervenir dans le cadre de leurs missions de sensibilisation au tri sélectif auprès des étudiants dans les résidences et restaurants universitaires.

En conséquence, je vous remercie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 24 juin 2013

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Jean-Louis DAVID

Convention de partenariat entre la Ville de Bordeaux et le CROUS Bordeaux Aquitaine

ENTRE :

LA VILLE DE BORDEAUX,

Sise à Hôtel de Ville, 17 place Pey- Berland, 33077 Bordeaux Cedex, représentée par son Maire, M. Alain Juppé habilité aux fins des présentes par délibération n°20060434 du 13 octobre 2006 reçue à la préfecture de la Gironde le 18 octobre 2006.

ET

LE CROUS BORDEAUX AQUITAINE,

Sise, 18 rue du Hamel, CS 11616, 33080 Bordeaux Cedex, représenté par son Directeur, M. Patrice BRETOUT, dûment habilité aux fins des présentes.

IL A ETE ARRÊTÉ ET CONVENU CE QUI SUIT :

Le CROUS Bordeaux Aquitaine accentue sa politique environnementale en mettant à la disposition des étudiants courant 2013, de nouveaux containers et réceptacles de tri des déchets. Dans ce cadre, les ambassadeurs du tri de la Ville de Bordeaux interviendront pour une sensibilisation globale sur cette thématique.

ARTICLE 1 – OBJET

Les Ambassadeurs du tri de la Ville de Bordeaux interviendront au sein des résidences et des restaurants universitaires pour une action de sensibilisation des étudiants sur les thèmes suivants : la réduction des déchets, les règles du tri sur la Communauté Urbaine de Bordeaux, les bio-déchets.

ARTICLE 2 - ENGAGEMENTS DU CROUS BORDEAUX AQUITAINE

- Information auprès des locataires du passage des Ambassadeurs du Tri dans une opération de porte à porte.
- Remise des Pass ou codes au responsable des Ambassadeurs du tri (nommément désigné en annexe 1) pour l'accès aux résidences universitaires.
- Remise des supports de communication pour la sensibilisation aux bio-déchets dans les restaurants universitaires.
- Accès gratuit à la restauration du midi pour quatre intervenants les jours de sensibilisation dans les restaurants universitaires.

ARTICLE 3 - ENGAGEMENTS DE LA VILLE DE BORDEAUX

- Respect des thèmes abordés : la réduction des déchets, les règles de tri sur la Communauté Urbaine de Bordeaux, les bio-déchets.
- Mise à disposition des Ambassadeurs du tri
- Remise de badges aux Ambassadeurs du tri
- Distribution de flyers concernant le tri sélectif de la Communauté Urbaine de Bordeaux

ARTICLE 4 – MODALITÉS DE L'INTERVENTION

Dans les résidences universitaires : intervention de porte à porte

Dans les restaurants universitaires : distribution de flyers – discussion avec les étudiants – aide au tri des bio-déchets.

ARTICLE 5 - DATES ET HORAIRES ET LIEUX DE L'INTERVENTION

L'intervention des Ambassadeurs du tri se fera :

- du 16 septembre 2013 au 31 octobre 2013, dans les résidences universitaires, du lundi au jeudi de 17h à 20h,
- du 16 septembre au 30 juin 2014, dans les restaurants universitaires, entre 11h30 et 13h30 – une seule intervention par site.

La liste des lieux couverts par la convention est indiquée en annexe 2.

ARTICLE 6 – ASSURANCES

La Ville de Bordeaux s'engage à couvrir les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile susceptible d'être engagée du fait de ses activités, notamment par la possession ou l'exploitation de ses équipements propres et de sa présence dans les locaux du CROUS. Elle souscrira pour ses biens propres toutes les garanties qu'elle jugera utile.

Elle devra remettre au CROUS Bordeaux Aquitaine copie de sa police d'assurance en cours y compris celle des avenants éventuels.

Le CROUS Bordeaux Aquitaine, de son côté, fera son affaire personnelle des assurances garantissant les dommages matériels aux biens mobiliers mis à disposition de la Ville dont lui-même ou ses préposés seraient responsables et des dommages occasionnés aux tiers qui lui seraient imputables.

ARTICLE 7 – PRISE D'EFFET - DUREE

La présente convention prend effet à compter du 16 septembre 2013 jusqu'au 30 juin 2014.

ARTICLE 8 – RENOUELEMENT ET RESILIATION

La convention devra être renouvelée de manière expresse par échange de courriers entre les deux cocontractants.

La présente convention peut être résiliée par lettre recommandée avec accusé de réception, en cas d'inexécution par l'une ou l'autre des parties de l'une de ses obligations, moyennant un préavis d'un mois.

ARTICLE 9 – COMPÉTENCE JURIDICTIONNELLE

Tous litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution des présentes seront soumis, en tant que besoin, aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

Bordeaux le

**Pour la Ville de Bordeaux,
Le Maire,
Alain JUPPÉ**

**Pour le CROUS Bordeaux Aquitaine
Le Directeur
Patrice BRETOUT**

ANNEXES



ANNEXE 1

Nom du responsable des Ambassadeurs du Tri

Jérôme DUPOUY
j.dupouy@mairie-bordeaux.fr

ANNEXE 2

RESTAURATION – LISTE DES ETABLISSEMENTS BORDEAUX & C.U.B.

Restaurant Universitaire N° 1
Avenue Prévost – 33405 Talence

Cafétaria La Soucoupe
351 cours de la Libération - 33400 Talence

Restaurant Le Haut Carré
43 rue Pierre Noailles – 33400 Talence

Restaurant Universitaire N°2
11 avenue Pey-Berland – 33608 Pessac

Restaurant La Passerelle
11 avenue Pey-Berland – 33608 Pessac

Restaurant Universitaire N° 3
Avenue Camille Julian – 33175 Gradignan

Cafétaria I.U.T.
Rue Naudet – 33170 Gradignan

Cafétaria Le Veracruz
Avenue Maine de Biran – 33608 Pessac

Restaurant Le Cap'U
9 rue Jean de Malet – 33800 Bordeaux

Restaurant la Bastide
15 avenue Abadie – 33100 Bordeaux

Cafétaria Les Chartrons
9 rue Jean de Malet – 33800 Bordeaux

Cafétaria Le Musée
9 rue Jean de Malet – 33800 Bordeaux

Distribution Automatique
2 rue Léon Duguit – 33608 Pessac

Restaurant le Mascaret
146 rue Léo Saignat – 33000 Bordeaux

Cafétaria la Galère
146 rue Léo Saignat – 33000 Bordeaux

Restaurant le Forum
2 rue Léon Duguit – 33608 Pessac

Cafétaria Le Sirtaki
23 esplanade des Antilles – 33608 Pessac